

## Les salles de travail à la BUPMC.

La BUPMC propose aux usagers relevant de la communauté UPMC de réserver un grand nombre de salles de travail en groupe ou de boxes individuels offerts à la réservation en ligne :

	Bibliothèque des licences	L1
Boxes individuels	26	
Salles de travail en groupe	27	13
Capacité totale des salles de travail disponibles à la réservation	196	80

Accéder à la réservation en ligne : [buresa](#)

### Conditions d'utilisation des salles de travail :

- Le règlement de la bibliothèque s'applique aux usagers dans les salles de travail. Tout mauvais usage du service ou des espaces sera sanctionné.
- Le service est réservé aux étudiants, enseignants-chercheurs et personnels de l'UPMC.
- Les salles de travail en groupe doivent être occupées par deux personnes au minimum, dans la stricte limite de la capacité de la salle. Les boxes individuels ne peuvent être utilisés que par une seule personne. Aucune chaise ne peut être ajoutée ou retirée d'un box.
- Libérer impérativement la salle à l'heure prévue. La salle doit être laissée propre et rangée. Toute dégradation ou mauvais état constaté au moment de l'installation dans le box doit immédiatement être signalé au personnel, afin de ne pas en être tenu pour responsable.
- Les salles de travail en groupe ou individuelles ne doivent en aucun cas être utilisées à des fins commerciales.
- Le personnel se réserve le droit de vérifier les cartes de l'ensemble des usagers du box.

## Comment ça marche ?

- Tout usager présent dans l'annuaire de l'UPMC est autorisé à réserver une salle.
- Un seul usager du box s'acquitte de la réservation mais les coordonnées de l'ensemble des usagers doivent être renseignées : ceux-ci seront avertis par mail de la réservation, et de toute modification de cette réservation.
- L'utilisateur peut réserver une salle jusqu'à 2 mois à l'avance.
- La durée maximale d'un créneau est de 4 heures (par jour), dans la limite de 10 heures par semaine. La durée minimale d'une réservation est de 30 minutes.
- Au-delà de 30 minutes de retard, la réservation est automatiquement annulée.
- Afin de conserver le bénéfice de sa réservation, il est impératif de badger ou s'authentifier manuellement en entrant dans le box : en l'absence de cette opération, la réservation sera automatiquement annulée au-delà de 30 minutes et le quota hebdomadaire sera débité.
- En cas d'empêchement, les usagers sont invités à annuler leur réservation, afin que la salle puisse être disponible pour d'autres usagers et qu'ils puissent récupérer dans leur quota les heures ainsi libérées.